

L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION POSSIBLE DE PÉTROLE VERS LE JAPON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il paraît qu'il y a cinq mois, les Japonais ont établi un consortium des cinq plus grandes sociétés de construction navale du Japon afin de mettre au point le plus gros pétrolier-brise-glaces du monde—il ne s'agit pas de bateaux-citernes destinés au transport du gaz naturel liquéfié, mais bien de pétroliers. Il semble que l'on veuille utiliser ces pétroliers pour transporter du pétrole extrait de la mer de Beaufort, dans l'Arctique canadien. Le ministre peut-il affirmer catégoriquement à la Chambre que le gouvernement n'a pas conclu de marché ni d'entente relativement à l'exportation du pétrole de l'Arctique au Japon?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, un pareil marché n'existe absolument pas. Il n'y a même jamais eu d'entretiens à cet égard. Le Canada est un importateur, non un exportateur, de pétrole.

Lorsque le Canada aura un excédent de pétrole à exporter, l'Office national de l'énergie et le gouvernement décideront s'il faut en autoriser l'exportation et vers quels pays.

Je puis assurer au député qu'il n'a jamais été question que le Japon puisse compter sur l'importation du pétrole canadien de la mer de Beaufort. Au contraire, j'ai eu des entretiens avec un certain nombre de ministres japonais qui sont venus à Ottawa et je leur ai bien fait comprendre que, dans un avenir prévisible, le Canada n'était pas en mesure d'exporter le pétrole tiré de la mer de Beaufort ou des réserves sous-marines.

L'ASSURANCE QU'ON UTILISERA DES NAVIRES CANADIENS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, il y a lieu de se demander pourquoi les Japonais dépendent, semble-t-il, des centaines de millions de dollars et établissent les plans requis pour entreprendre ce travail. C'est dans la mer de Beaufort et l'Arctique qu'ils entendent utiliser leurs navires. La société Dome Petroleum a conclu une entente de financement pour un stade du projet, entente qui allouerait, semble-t-il, aux Japonais le quart du pétrole extrait à cet endroit. Le ministre nous dirait-il de façon certaine que les navires qui seront utilisés pour exploiter et transporter les ressources terrestres et sous-marines de l'Arctique seront des navires canadiens, construits au Canada et dotés d'équipages canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, certes c'est là ce que je souhaite aussi. Toutefois, cette question dépend aussi des offres concurrentielles et de la capacité de nos chantiers navals de construire le type de navires nécessaires. Nous devons savoir dans quelle mesure nos chantiers sont capables de construire des navires des dimensions requises. En effet, les navires en question sont énormes. Il faudra voir si nos chantiers navals

Questions orales

seront en mesure d'exécuter un marché pareil, compte tenu de tous les contrats qu'ils recevront vraisemblablement par suite de la mise en valeur des gisements sous-marins.

En effet, le bill C-48, qui est à l'étude par un comité parlementaire, montre que nous espérons vraiment que les sociétés d'exploitation puissent conclure des ententes afin que les Canadiens et les entreprises canadiennes puissent soutenir la concurrence des chantiers maritimes de n'importe quel pays étranger.

M. Skelly: Madame le Président, les Japonais ont sept ans d'avance sur nous dans la construction de ces pétroliers. Le Canada est très lent à agir. Les dispositions du bill C-48 qui ont trait au contenu canadien sont si faibles qu'elles n'arrêteraient même pas un camion.

Une voix: Elles n'arrêteraient pas un pétrolier non plus.

M. Skelly: Plaisanterie à part, ces dispositions sont très faibles et les Japonais sont très en avance. Je crois que le ministre devrait cesser de faire comme le chien du jardinier. Il doit dire aux Canadiens . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourrait-il poser sa question?

M. Skelly: Le gouvernement devrait être prêt ou bien à dire aux Canadiens que les Japonais construiront ces navires ou bien à leur dire clairement, et notamment à Dome Petroleum, que ce sont les Canadiens qui construiront ces navires et non pas l'étranger, et que les Japonais peuvent tout aussi bien arrêter leur production.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Madame le Président, le monde japonais des affaires a été très actif dans bien des domaines depuis la fin de la guerre. Le député le sait bien. Au lieu de se lamenter à propos de l'initiative des Japonais, nous devrions encourager le monde canadien des affaires à faire preuve du sens d'initiative et du dynamisme dont témoignent les milieux d'affaires des autres pays. C'est ce que tente de faire le gouvernement sous la direction du ministre de l'Industrie et du Commerce.

Quant à la question soulevée par le député, je tiens à lui rappeler que les dispositions du bill C-48 qu'il juge insuffisantes sont celles-là même qui suscitent les protestations des pays membres de l'OCDE. Ces derniers trouvent en effet que les mesures que nous proposons à cet égard vont trop loin. Nous avons défendu le bien-fondé de ces mesures sur la scène internationale en faisant valoir qu'elles répondaient aux besoins du Canada.

Bien loin de les considérer faibles ou insuffisantes, les pays alliés et amis du Canada les jugent rigoureuses. Il nous a fallu nous battre sur la scène internationale pour défendre ces mesures. J'espère que nous obtiendrons l'appui du député lors de l'étude de ces dispositions en comité afin que le Parlement puisse bientôt leur donner force de loi.